

L'HOPITAL
DE NOTRE-DAME
A FRIBOURG

PAR

JEANNE NIQUILLE



FRIBOURG
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

—
1921

VII

Rapports de l'hôpital avec l'église de Notre-Dame

L'église de Notre-Dame, si l'on en croit la tradition conservée par une inscription du XVII^{me} siècle et le témoignage plus sûr de quelques détails de son architecture romane, date du début du XIII^{me} siècle¹. Elle devint la chapelle de l'hôpital, qui lui était voisin, mais dont la fondation lui était probablement postérieure.

« Il est... impossible », a dit le R. P. Dellion, « de saisir le premier contact des deux établissements »². En effet, il n'existe aucun acte contemporain relatant la fondation de la chapelle et de l'hôpital de Notre-Dame, aucun acte racontant leur réunion. Un document de mai 1252 mentionne la proximité des deux établissements, mais aucun rapport de dépendance³. En mars 1262, une donation en faveur de l'hôpital de Notre-Dame a pour témoin un « dominus Borcardus, sacerdos dicti hospitalis »⁴. Vingt-cinq ans plus tard, un prêtre du même nom est chapelain de la chapelle de l'hôpital⁵; il s'agit très probablement du même ecclésiastique. Comme l'existence de la chapelle de la Sainte-Croix n'est pas prouvée pour le XIII^{me} siècle et qu'elle ne fut jamais désignée sous le nom de chapelle de l'hôpital, mais toujours sous celui d'autel ou de chapelle de la Sainte-Croix, on peut en conclure que ce dom Borcard devait être chapelain de Notre-Dame et que ce sanctuaire était déjà, dans la seconde moitié du XIII^{me} siècle, la chapelle de l'hôpital.

¹ Zemp, *Die Kunst der Stadt Freiburg im Mittelalter*, Freiburger Geschichtsblätter, X, p. 186.

² Dellion, *Dictionnaire historique et statistique*, VI, p. 413.

³ *Recueil diplomatique* I, p. 86, mai 1252 : *Hospitali infirmorum de Friburgo*, puis plus bas : *Capelle juxta hospitale*.

⁴ AEF. Commanerie 7, 18 mars 1262.

⁵ AEF. Hauterive, 1^{er} supplément 73 : *dominus Borcardus, capellanus de capella hospitalis de Friburgo*.

Au XIV^{me} et au XV^{me} siècle, l'église de Notre-Dame était appelée indifféremment chapelle de la bienheureuse Vierge Marie¹, chapelle de l'hôpital de la bienheureuse Vierge Marie², chapelle de l'hôpital des pauvres malades³ ou chapelle de la bienheureuse Vierge Marie de l'hôpital⁴. Ce dernier titre est celui qu'employa le pape Martin V dans une de ses bulles en faveur de Fribourg⁵.

Toute l'église de Notre-Dame n'appartenait pas à l'hôpital : le maître-autel, dédié à la sainte Vierge, lui était réservé⁶. Des familles, des confréries ou corporations avaient fondé les autels latéraux et en restaient les propriétaires et les patrons.

La fondation de la chapelle de la Sainte-Croix ne fit pas cesser les rapports entre l'hôpital et Notre-Dame. Les messes d'enterrement de ceux qui étaient morts à l'hôpital étaient célébrées, au XVII^{me} siècle, dans la chapelle de la Sainte-Croix par l'aumônier puis le corps était transporté à Notre-Dame et l'inhumation était faite dans le

¹ AH. I 90, août 1335 : *capelle beate Marie de Friburgo* ; I 20, 2 juillet 1360 : *capella beate Marie Virginis de Friburgo* ; I 101, 16 décembre 1394 : *capelle beate Marie de Friburgo, ad hospitale dicti Friburgi spectanti*.

² AH. II 57, 26 août 1349 : *infra capellam hospitalis beate Marie de Friburgo* ; II 98, 31 décembre 1381 : *capella hospitalis beate Marie Virginis de Friburgo* ; II 214, 22 février 1462 : *in capella hospitalis beate Marie Virginis*.

³ AH. I 481, 17 juin 1380 : *capella hospitalis pauperum infirmorum beate Marie de Friburgo* ; I 26, 17 avril 1390 : *in capella dicti hospitalis predictorum pauperum infirmorum beate Marie de dicto Friburgo* ; II 217, 8 mai 1465 : *in capella hospitalis pauperum infirmorum beate Marie Virginis*.

⁴ AH. II 127, 23 avril 1400 : *capelle beate Marie hospitalis* ; I 33, 29 août 1404 : *capelle beate Marie dicti hospitalis* ; II 146, 9 mars 1409 : *infra capellam beate Marie Virginis hospitalis Friburgi*.

⁵ AEF. Geistliche Sachen n° 19.

⁶ Voir dans AH. Notre-Dame, une liste des autels et de leurs propriétaires ; Ræmy, *Notre-Dame de Fribourg*, Notice historique, Fribourg 1860, p. 12.

cimetière adjacent ¹. Parfois, des Fribourgeois demandaient dans leur testament à avoir leur tombeau à l'intérieur de l'église de Notre-Dame ; pour ce droit de sépulture, ils devaient payer une petite somme à l'hôpital ².

C'est aussi à Notre-Dame que se célébraient, quatre fois par an, les deuxièmes lundis de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, un office solennel pour le repos de l'âme de tous ceux qui avaient favorisé l'hôpital de leurs aumônes ³. Nombreux étaient les donateurs qui, par testament, fondaient une messe perpétuelle. Le recteur de l'hôpital s'engageait envers eux à faire célébrer régulièrement, à Notre-Dame, un office de requiem au jour anniversaire de leur mort ⁴. Certains bienfaiteurs exigeaient pour cette messe le concours ou la présence de tous les membres du clergé de Notre-Dame ; ils faisaient promettre à l'« hospitalier » de donner une rétribution à chacun des prêtres qui assisteraient à l'office ou de leur faire servir, ce jour-là, un repas à l'hôpital ⁵. D'autres donateurs faisaient des legs importants à l'hôpital pour qu'une messe quotidienne fût célébrée à un autel déterminé de l'église de Notre-Dame. La somme léguée devait suffire à l'entre-

¹ AH. Livre de Brodard, f. 5 verso.

² AH. C. mai 1421 : *de domp Piston por 1 sepulture a nostre Dame, 20 s.* ; C. janvier 1425 : *de Rolet Willye por una sepultura a nostre Dame, 29 s.* ; C. 1451-52 : *recehue pour les sepultures vendues a nostre Dame* ; C. mai 1508 : *ingenommen von denen, so greber in unser lieben Frowen kilchen haben* ; C. 1564-65 : *von den grabsteinern zu unser lieben Frouwen, 15 grabstein, 25 g* ; id. C. 1577-78 ; C. 1585-86 ; C. 1623-24 ; C. 1648-49 ; C. 1679-80 ; C. 1680-81.

³ AH. C. 1422-23 : *Mission por les anniversaires qui se font 4 fois lan por tous les bienfaitours de l'ospitaul generaument le 2^e londy de juillet, le 2^e londy de octobre, le 2^e londy de janver, le 2^e londy de avryl* ; C. 1448-49 : *mission por les 4 anniversaires qui se font a nostre Dame pour tout les bienfaytours de l'ospitaul, etc.* ; Livre des sentences, f. 105, 20 septembre 1657.

⁴ AH. II 112, 1 juillet 1392 ; II 113, 12 janvier 1394 ; II 131, 1 janvier 1402 ; I 33, 29 août 1404 ; II 184, 21 avril 1428.

⁵ AH. II 98, 31 décembre 1381 ; II 105, 11 juillet 1386 ; II 112, 1 juillet 1392 ; Confrérie 329, 24 février 1421 ; II 200, 10 avril 1441 ; C. 1422-23 : *Mission por fayre les anniversaires.*

tien du chapelain et de l'autel ; le donateur devenait ainsi le patron de l'autel et il avait le droit de choisir le chapelain desservant ou de transmettre son droit d'élection à qui bon lui semblait ¹.

Les chapelains de Notre-Dame, outre la célébration des offices anniversaires, rendaient d'autres services à l'hôpital. C'était un des membres de ce clergé qui portait le titre d'aumônier de l'hôpital, officiait à la chapelle de la Sainte-Croix et administrait les malades. Au XV^e siècle, un recteur de l'église de Notre-Dame était clerc ou secrétaire de l'hôpital ; deux des chapelains faisaient, chaque année, de grandes quêtes en faveur de l'hôpital. Munis de clochettes et d'un *placet* délivré par la cour épiscopale de Lausanne, ces deux ecclésiastiques parcouraient la campagne fribourgeoise et le pays de Vaud en sollicitant la générosité des habitants ; ceux-ci donnaient aux quêteurs du blé, du fromage, du vin et quantité d'autres denrées, plus rarement de l'argent.

L'union de la chapelle de Notre-Dame et de l'hôpital occasionnait à ce dernier de lourdes charges, auxquelles il essaya à plusieurs reprises de se soustraire. Chaque fondateur ou propriétaire d'autel devait pourvoir à l'entretien de celui-ci ², et le recteur de l'hôpital s'occupait ainsi du maître-autel, qu'il faisait réparer lorsque cela était jugé nécessaire. En septembre 1432, l'état des fenêtres qui se trouvaient derrière le grand autel fut amélioré ³ ; l'autel fut réparé en 1506 ⁴ ; et en 1587 le tableau qui le surmontait fut rafraîchi ⁵. De 1611 à 1615, l'autel fut complètement remis à neuf et embelli par un nouveau tableau dû au talent du peintre Pierre Wuilleret ⁶. La dépense faite à

¹ AH. II 105, 11 juillet 1386 ; II 146, 9 mars 1409 ; II 203, 25 juillet-3 août 1442.

² AH. II 146, 9 mars 1409 ; C. mai 1466 ; I 107, 5 mars 1608.

³ AH. C. septembre 1432.

⁴ AH. C. 1506-07.

⁵ AH. C. 1586-87.

⁶ AH. C. 1611-12 ; C. 1614-15 ; C. 1615-16.

cette occasion fut un peu forte, mais différentes personnes vinrent en aide à l'hôpital par leurs dons ¹.

Ces frais causés par la réparation de l'autel n'étaient d'ailleurs pas considérables, si on les compare à l'entretien général de l'église qui incombait à l'hôpital. C'est lui qui fournissait les tuiles pour le toit et soldait le maître-couvreur ², lui qui veillait à l'entretien du sol et des murailles, lui qui faisait rafraîchir les peintures murales ³, réparer les fenêtres ⁴, établir ou améliorer les bancs et les confessionnaux ⁵. En 1524-25, l'hôpital donna 100 livres destinées à l'achat d'une grille de fer pour Notre-Dame ⁶. Trente ans plus tard, la tour de l'église fut reconstruite aux frais de l'hôpital, qui dut déboursier plus de 1000 livres ⁷. Un coq, indiquant la direction du vent, fut placé alors au sommet de la tour ; en 1663, il était complètement détérioré ainsi que la croix et le clocheton ; le 4 septembre, ce coq fut enlevé ; il fut remplacé le 29 du même mois ⁸. L'intérieur de la tour et les cloches qui s'y trouvaient occasionnaient des frais nombreux à l'hôpital ⁹. Il en était de même de la sacristie. Elle avait été réparée en 1611-12 ¹⁰ ; mais, en 1669, le clergé se plaignit de la trop grande humidité qui y

¹ AH. C. 1614-15 : *Zu stür des grossen nüwen allars in unser lieben Frouwen kirchen* ; C. 1615-16.

² AH. C. 1423-24 ; C. 1427-28 ; C. 1440-41 ; C. 1467-68 ; C. 1470-71 ; C. 1527-28 ; C. 1529-30 ; C. 1576-77 ; C. 1599-1600 ; C. 1612-13.

³ AH. C. 1438 ; C. 1451-52 ; C. 1473-74 ; C. 1474-75 ; C. 1479-80 ; C. 1507-08 ; C. avril 1565 ; C. 1570-71 ; C. 1578-79 ; C. 1588-89 ; C. 1636-37 ; C. 1666-67.

⁴ AH. C. septembre 1470 ; C. mai 1471 ; C. 1482-83 ; C. décembre 1532 ; C. janvier 1573.

⁵ AH. C. mars 1581 ; C. mai et juin 1586 ; C. 1666-67.

⁶ AH. C. 1524-25.

⁷ AH. C. octobre 1549 ; C. 1552-53 ; C. 1553-54.

⁸ AH. Livre de Brodard, f. 56.

⁹ AH. C. mai 1425 ; C. 1426-27 ; C. octobre 1436 ; C. février 1437 ; C. mai 1446 ; C. 1456-57 ; C. 1460-61 ; C. 1498-99 ; C. 1625-26.

¹⁰ AH. C. 1611-12. L'hôpital ne paya qu'une partie de ces réparations, le recteur de Notre-Dame, l'autre.

régnait. Le recteur de l'hôpital et un architecte examinèrent le local, reconnurent que les réclamations des chapelains étaient fondées et une reconstruction de la sacristie fut décidée ; elle fut achevée en 1674-75 et coûta à l'hôpital plus de 600 livres ¹.

L'orgue était aussi à la charge de l'hôpital ; en 1542, en 1550 et en 1582 ², il ne nécessita que des réparations de peu d'importance ; en 1589-90, un facteur d'orgues bâlois y fit des améliorations considérables ; sur l'ordre des autorités, le recteur de l'hôpital dut lui verser 280 livres, plus 5 livres de pourboire à son domestique et 50 livres à celui qui peignit extérieurement lesdites orgues ³. En 1611-12, il fut ajouté un nouveau registre imitant le chant d'un oiseau ⁴. A plusieurs reprises, au XVII^{me} siècle, des réparations et des nettoyages devinrent nécessaires ⁵ et, en 1665, un contrat était passé entre le clergé et un facteur d'orgues pour la pose de cinq nouveaux registres à Notre-Dame ; les frais devaient être couverts par des dons volontaires ; ceux-ci n'atteignirent pas la somme dépensée, et l'hôpital vint au secours de Notre-Dame par un subside de 50 livres ⁶.

Enfin, les ornements d'église et les objets nécessaires au culte devaient parfois être réparés ou renouvelés. L'hôpital procurait au clergé les livres liturgiques ⁷. Ces acquisitions étaient difficiles et coûteuses ; il fallait trouver un copiste, auquel on fournissait le parchemin et l'encre, puis un relieur, à qui l'on donnait le cuir nécessaire. Le copiste était le plus souvent un prêtre, et, pour la reliure,

¹ AH. Livre des sentences f. 19 verso, 27 mars 1669 ; f. 21, 8 juin et 3 août 1673 ; C. 1674-75.

² AH. C. mai 1542 ; C. septembre 1550 ; C. 1582-83.

³ AH. C. 1589-90.

⁴ AH. C. 1611-12.

⁵ AH. C. 1614-15 ; C. 1623-24 ; C. 1624-25 ; C. 1657-58.

⁶ AH. II 1181 ; C. 1666-67.

⁷ AH. C. mai 1437 ; C. avril 1444 ; C. novembre 1470 ; C. juillet 1481 ; C. janvier 1516 ; C. 1688-89.

on s'adressait volontiers aux Pères Cordeliers¹. Il serait trop long d'énumérer encore ici toutes les dépenses faites par l'hôpital afin de pourvoir Notre-Dame de chasubles, tuniques, surplis, étoles, manipules², croix, candélabres, reliquaires, ostensoirs, calices et encensoirs³. Les frais d'entretien de Notre-Dame ne furent cependant pas supportés tous par l'hôpital ; parfois le clergé en prenait une partie à sa charge⁴, ou des personnes charitables contribuaient à l'embellissement du sanctuaire par leurs dons⁵. Mais, lorsque ceux-ci ne suffisaient pas, c'était toujours l'hôpital qui devait parfaire la somme nécessaire. L'entretien de l'église ne pouvait pas être imposé au clergé, qui ne possédait pas de fortune. Son procureur ne retirait que quelques rentes léguées par des bienfaiteurs et qui venaient s'ajouter au traitement annuel des chapelains⁶.

Ce traitement était servi au clergé de Notre-Dame par l'« hospitalier » et il formait un chapitre assez lourd dans le budget de l'hôpital. Au XV^{me} et au commencement du XVI^{me} siècle, l'église de Notre-Dame était desservie

¹ AH. C. juillet et septembre 1428 ; C. mars 1434 ; C. septembre 1444 ; C. mai 1445 ; C. mars 1458 ; C. avril 1507 ; C. septembre 1511 ; C. mai 1512 ; C. janvier 1513 ; C. décembre 1520 ; C. novembre 1540.

² AH. C. mai et juin 1441 ; C. mai 1442 ; C. janvier 1453 ; C. février 1479 ; C. août 1481 ; C. septembre 1507 ; C. janvier 1585 ; C. mars 1596 ; C. juillet 1600 ; C. juin 1606 ; C. 1656-57.

³ AH. C. octobre 1423 ; C. septembre 1424 ; C. mai 1446 ; C. mars 1457 ; C. janvier 1467 ; C. mai 1474 ; C. octobre 1506 ; C. mai 1508 ; C. mai 1509 ; C. 1517-18 ; C. 1541-42 ; C. mars 1568 ; C. mai 1573 ; C. février 1587 ; C. janvier et juillet 1596 ; C. mai 1597 ; C. août 1600 ; C. 1608-09 ; C. 1611-12 ; C. 1625-26 ; C. 1630-31 ; C. 1675-76 ; C. 1682-83 ; C. 1684-85.

⁴ AH. C. mai 1441 ; C. 1611-12 ; C. 1666-67.

⁵ AH. C. mars 1456 ; II 217, 8 mai 1465 ; C. mars 1474 ; C. février 1479 ; C. octobre 1552 ; C. 1614-15 ; C. 1615-16 ; II 1207, 1 juillet 1627.

⁶ Voir aux AH. une série de comptes du clergé de Notre-Dame faits au XVI^{me} siècle ; de même AH. C. 1427-28 ; C. 1455-56 ; C. décembre 1463 ; C. novembre 1552 ; C. novembre 1572 ; II 419, 13 mai 1424 ; I 56, 21 avril 1452 ; II 209, 8 janvier 1454, etc.

par 10 à 12 chapelains ; à chacun, le recteur remettait en moyenne 50 sols par trimestre, ce qui représentait un traitement annuel de 10 livres ; celui du recteur de Notre-Dame s'élevait à 12 livres¹. Le traitement des chapelains monta ensuite à 20 ou 30 livres, ce qui faisait pour l'hôpital une dépense annuelle de 200 à 300 livres, auxquelles il faut encore ajouter la rétribution du sacristain². Vers le milieu du XVI^{me} siècle, le nombre des chapelains fut réduit de moitié et il n'y eut plus que le recteur, 2 ou 3 chapelains et l'aumônier de l'hôpital ; certaines années même, le clergé ne se composait que de 3 personnes : le recteur, un chapelain et le prêtre de l'hôpital³. La rétribution annuelle fut par contre portée à 100 livres pour le recteur, 30 livres pour le chapelain, et 70 livres pour l'aumônier⁴.

Il est probable que les chapelains recevaient au début leur nourriture de l'hôpital⁵ ; ils y avaient même de fréquents repas fondés ou « conreys ». La plus grande partie de ces « conreys », soit une vingtaine, furent supprimés, en 1544, et remplacés par une distribution d'argent aux chapelains⁶. Au XVI^{me} siècle, le recteur et l'aumônier

¹ Voir AH. dans chaque compte annuel de l'hôpital le chapitre intitulé : *Mission por la paye des chapellains* ; aux traitements du clergé et du sacristain de Notre-Dame sont ajoutées, dans ce chapitre, des rentes que l'hôpital devait servir, par suite de fondations, aux Cordeliers et aux prêtres desservant certains autels à l'église de Saint-Nicolas.

² AH. C. de 1438 à 1580.

³ AH. voir, par exemple, C. 1566-67 ; C. 1567-68 ; C. 1579-80 ; C. 1587-88 ; C. 1616-17 ; C. 1618-19, etc.

⁴ AH. C. 1583-84 et seq.

⁵ AH. C. 1422-23 : *por cher fresche achile ou masel por les chappellains...* ; C. 1454-55 : *pour la vellies et jors de la tousains pour les chapellans pour pesson ; pour achiler les oux que lon donne permye lan eis malade, cest loz dilun, loz dimescre, et loz disande et eis chapellans et eis renduz de lospitaul* ; id. C. 1445-46 ; C. 1451-52 ; C. avril 1471.

⁶ AH. C. janvier 1544 ; C. mai 1545 ; Les chapelains furent encore invités à l'hôpital 7 fois dans l'année, soit aux quatre grandes fêtes, à la dédicace de Notre-Dame, à la Saint-Antoine et à Carnaval.

recevaient seuls de l'hôpital un subside pour leur nourriture journalière¹; eux seuls aussi étaient logés aux frais de l'hôpital² et gratifiés d'une provision annuelle de blé; chacun recevait deux chars de bois, tandis que les chapelains n'en recevaient qu'un seul³. Au XVII^{me} siècle, le traitement en espèces du recteur était de 105 livres, celui de l'aumônier, de 60 à 80 livres, et celui de chacun des trois chapelains, de 50 livres⁴. Un d'entre eux remplissait les fonctions d'organiste et obtenait de ce chef un supplément annuel de 30 livres⁵. A certaines occasions, les chapelains recevaient encore des gratifications extraordinaires⁶.

Le sacristain ou le clerc de Notre-Dame avait un salaire peu élevé; au début du XV^{me} siècle, il recevait 50 sols, puis 3 livres, 7 livres et 20 livres⁷. Il prenait part aux repas fondés pour les chapelains⁸; de temps en temps, sans qu'il y eût là une obligation, l'hôpital lui fournissait un vêtement neuf⁹; le recteur lui délivrait encore annuellement quatre sacs de blé¹⁰. Deux sacristains de Notre-Dame reçurent, l'un en 1583, l'autre en 1606¹¹, les ordres sacrés; il n'en faudrait pas conclure que le clerc fut toujours un candidat à la prêtrise; en 1656, par exemple, le

¹ AH. Souvignances 1552-53; C. 1553-54; C. 1555-56; C. 1561-62; C. 1563-64; C. 1564-65; C. 1568-69.

² Au XV^{me} siècle déjà, l'hôpital entretenait la maison du recteur de Notre-Dame, AH. C. 1445-46; C. 1470-71; C. 1500-01; C. novembre 1569; Livre de Brodard, f. 8 verso. Ce n'est qu'en 1580 qu'une maison fut attribuée à l'aumônier de l'hôpital.

³ AH. C. 1583-84, *Usgaeben an korn*; C. février 1516; C. 1614-15; Livre de Brodard, f. 2.

⁴ AH. C. 1615-16; C. 1621-22; C. 1629-30; C. 1646-47.

⁵ AH. C. 1664-65; C. 1675-76; C. 1677-78.

⁶ AH. C. juin et août 1438; C. 1524-25; Livre de Brodard, f. 4, 9 verso et 13 verso.

⁷ AH. C. 1422-23; C. 1438; C. 1583-84; C. 1620-21.

⁸ AH. C. mai 1556; C. mai 1557; C. mai 1558; II 1214, 31 mars 1634.

⁹ AH. C. mai 1556; C. 1561-62; II 1218, 20 mars 1635.

¹⁰ AH. C. 1583-84; II 1214, 31 mars 1634.

¹¹ AH. C. 1583-84; C. 1606-07.

sacristain était un homme marié vivant avec sa femme¹. Le service de propreté, à l'église de Notre-Dame, était fait par une servante, qui figure dans la liste des domestiques de l'hôpital; en 1415-16, cette domestique, à qui était confiée la surveillance de l'église, était une béguine².

C'est à l'hôpital que les fondateurs de messes donnaient la somme nécessaire à l'entretien du chapelain qu'ils instituaient³. L'union entre le sanctuaire et l'hôpital était si complète qu'il n'y avait pas pour les deux établissements deux caisses et deux budgets distincts; l'argent destiné à Notre-Dame était uni à la fortune de l'hôpital. Si l'entretien de Notre-Dame paraissait à la charge de l'hôpital, ce deroier, toutefois, ne faisait que servir aux chapelains des rentes pour des sommes qui lui avaient été remises en faveur du clergé de Notre-Dame. Les traitements et les réparations dépassaient peut-être les intérêts qu'aurait produits la fortune de Notre-Dame, mais il est impossible de le vérifier.

L'« hospitalier », qui distribuait aux chapelains leur traitement, croyait avoir certains droits sur eux; il se permettait parfois d'adresser des remontrances au clergé. Ses observations, on le conçoit, n'étaient pas très bien accueillies par le recteur de l'église, et les rapports entre les deux établissements étaient souvent très tendus⁴. La nomination et la présentation des chapelains était un sujet de litige. L'aumônier de l'hôpital aurait dû être élu par le clergé de Notre-Dame; c'était la volonté du doyen Malamulier qui avait fondé une messe quotidienne à la

¹ AH. Livre des sentences, 3 mars 1656.

² AH. C. 1415-16; C. 1454-55; C. 1478-79; C. 1503-04.

³ AH. I 787, mars 1329; II 34, juillet 1336; I 439, février 1337; II 98, 31 décembre 1381; II 105, 11 juillet 1386; I 568, 8 septembre 1398; II 146, 9 mars 1409; Confrérie 329, 24 février 1421; I 184, 21 avril 1428; II 203, 25 juillet-3 août 1442; I 173, 14 mars 1473; II 343, 27 décembre 1711.

⁴ AH. II 1207, 1 juillet 1627; II 1172, 21 novembre 1657; Livre de Brodard, f. 122 verso, 14 janvier 1658; II 1173, 30 avril 1658; II 1258, 28 avril 1679; II 1184, 6 juin 1679.

chapelle de la Sainte-Croix¹ ; mais son testament ne semble pas avoir été respecté en ce qui concernait l'élection du prêtre desservant. Quand le clergé de Notre-Dame réclama, au XVII^{me} siècle, son droit en s'appuyant sur les dernières volontés de Malamulier, il lui fut répondu qu'on trouvait plus équitable de laisser ce droit d'élection au gouvernement, qui l'avait exercé jusqu'alors². Les autorités nommaient aussi les autres chapelains de Notre-Dame, bien que ce droit eût été concédé à l'hôpital pour quelques autels³. Dans la présentation des candidats, qui pouvait aussi susciter des querelles, il semble qu'on ait voulu contenter les revendications respectives du clergé et de l'hôpital en donnant aux deux recteurs le droit de soumettre, de concert, aux autorités quatre candidats ; le gouvernement choisissait alors celui qui lui convenait⁴.

Le transfert de l'hôpital rendit les rapports entre les deux établissements moins fréquents, mais il ne supprima pas toutes les difficultés⁵. Le clergé était, malgré tout, dépendant de l'hôpital, qui devait lui servir ses traitements, et l'entretien de l'église de Notre-Dame parut plus pénible encore à l'hôpital quand celui-ci eut construit, sur les Places, sa grande chapelle actuelle.

¹ AH. II 178, 18 octobre 1423.

² AH. Livre de Brodard, f. 87 verso, 13 février 1659.

³ AH. II 105, 11 juillet 1386 ; II 146, 9 mars 1409 ; II 811, 28 septembre 1443 ; I 107, 5 mars 1608 ; II 343, 27 décembre 1711 ; Livre de Brodard f. 26 verso, 9 septembre 1655, 21 mai 1656, 16 novembre 1672. Pour l'autel de saint Michel, le droit de nomination avait été concédé aux conseillers, II 203, 25 juillet-3 août 1442.

⁴ AH. Livre de Brodard, f. 26 verso, 16 novembre 1672.

⁵ Voir, par exemple, à ce sujet la brochure, d'ailleurs pleine d'inexactitudes, intitulée : *Rapport au conseil communal de Fribourg par l'administration générale des secours sur les recherches faites dans les archives du grand Hôpital de Fribourg au sujet des différentes charges et obligations de cet hôpital envers l'église et le clergé de Notre-Dame*, Fribourg, 1860.

VIII

Projets de transfert

L'hôpital était depuis quatre siècles¹ déjà le voisin de l'église de Notre-Dame quand on ébaucha le projet de le transférer ailleurs. Un coup d'œil jeté sur le plan élaboré par Martin-Martini, en 1606², renseigne sur l'aspect que présentait, au XVII^{me} siècle, le bâtiment hospitalier. Il avait certainement été reconstruit et agrandi à plusieurs reprises, mais il est impossible de suivre l'histoire de son développement, tant les comptes sont laconiques à ce sujet.

Chaque année les bâtiments nécessitaient des réparations, qui sont enregistrées ; dans certains comptes cependant, le chapitre du « maisonement » ou « Buwlon » mentionne un chiffre de dépenses plus élevé que de coutume et il est question de nouvelles constructions. En 1431-32, on fit une « maison nouva », ou un « peyle neuf³ » ; en 1441-42, une nouvelle salle pour les malades⁴. De 1500 à 1504, l'hôpital semble avoir subi une reconstruction partielle⁵ ; il en fut de même en 1536-37⁶. De 1538 à 1540, on éleva de nouvelles chambres au-dessus du dortoir des

¹ En plaçant l'origine de l'hôpital à l'époque « des croisades », le P. Girard est arrivé à dire que l'hôpital « avait resté cinq siècles sur la même place ». *Explication du plan de Fribourg*, p. 128.

² Voir la reproduction de ce plan dans le *Fribourg artistique à travers les âges*, janvier 1905.

³ AH. C. 1431-32 dans *Maisonement* ; C. 1432-33, au même chapitre et en décembre 1432.

⁴ AH. C. 1441-42.

⁵ AH. C. 1501-02 : *umb buwlon zu dem hus gemeinlich*, 452 \bar{u} , 11 s. ; C. avril 1504 : *von des zimmerholtz wegen, so nach des Spittals buw ist vorhanden beliben* ; — AEF. Manual n° 18, 12 août 1500

⁶ AH. C. 1536-37, *Buwlon* ; juin et septembre 1536 ; C. 1537-38, *Buwlon*.